RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES I

Observations Préfecture	Réponses données
DIAGNOSCTIC	
Les données de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre se réfèrent à l'année 2012, qui semble lointaine. On notera que les données d'inventaire les plus récentes (2018) tiennent compte désormais des données produites à la maille communale, évolution significative au regard d'une situation antérieure découlant d'une répartition estimée de données régionales. En dehors des 6 communes de l'Eure, la consommation d'énergie du territoire pour l'année 2018 s'établit ainsi à 2 188 GWh, valeur largement inférieure à celle retenue pour l'ensemble du territoire au titre de 2012 (3 014 GWh) et déconnectée de la cible visée à l'horizon 2050 dans la stratégie (2 488 GWh). Par conséquent, une remise en perspective des chiffres clés du PCAET avec les données plus récentes, recalculées au territoire, est souhaitable.	La publication de nouvelles données est intervenue en 2021. L'ensemble des données chiffrées ont alors été actualisées selon la base ODACE de Lig'air dans des tableaux de complétudes "diagnosctic", "stratégie" et "plan d'actions". De même le parties stratégie et plan d 'actions ont été actualisées. L'année de référence est 2018 sauf pour les données de production d'énergies renouvelables, où l'année de référence est 2016 . La partie rédactionnelle du diagnosctic est demeurée référencée sur les donénes de 2012 seules diposnibles au moment de sa rédaction.
Le document stratégique présente les principales politiques conduites sur le territoire, ce qui éclaire utilement le plan d'actions proposé. En complément, une présentation des grands projets du territoire déjà engagés ou à l'œuvre, susceptibles d'agir ou influer sur les constats portés par le diagnostic, aurait appuyé la compréhension de la dynamique territoriale et des objectifs quantitatifs retenus. Il est noté par exemple l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié engagé sur le territoire, le programme Action Coeur de Ville mené sur Dreux avec l'OPAH-RU associée, le réaménagement du pôle Gare, ou encore le parc d'entreprises La Radio. Ces éléments auraient pu notamment interroger les hypothèses formulées plus loin en ce qui concerne la quantification des potentiels de réduction des consommations et des émissions de GES.	Les opérations d'urbanismes citées concourrent à améiorer les performances énergétiques du bâti et à densifier le tissu urbain. De fait, elles contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, il nous est apparu à la fois compliqué et hasardeux d'en évaluer les effets. Le plan mobilité est actuellement questionné par une étude de transition énéregétique des motorisations des transports en commun (Etude mix énergétique décarboné juillet 2022). Il est prématuré d'évaluer ces actions de conversion pour lesquelles aucune filière énergétique n'est à ce stade déterminée. Mention été ajoutée de cette étude dans le plan d'actions (fiche B8)

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES II

Observations Préfecture	Réponses données
L'absence de présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, d'identification des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et d'analyse des options de développement de ces réseaux constitue un défaut réglementaire à corriger. Ces éléments permettraient en particulier de donner un caractère plus opérationnel et territorialisé aux orientations posées par la stratégie en ce qui concerne les réseaux de chaleur.	L'obtention de cartes des réseaux auprès des autorités organistarices de la distribution de l'énergie (AODE) a été laborieuse, du fait de la mutiplicité des acteurs : 3 syndicats, et des dizaines de communes autonomes surtout en matière de distibution de gaz. Le diagnosctic comporte donc dans la version finale les cartes des réseaux d'électricité et de gaz sous autorité syndicales. Les réseaux des communes autonomes ne sont quant à eux pas détaillés.
Les potentiels de réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du territoire ont été étudiés sur la base d'hypothèses principales issues des travaux Negawatt projetés à 2050, et comparés à une prospective de réduction basée sur le SRCAE. Ce schéma ayant été substitué par le SRADDET, cette comparaison n'apparaît plus opportune. Le scénario ambitieux affiche une baisse des consommations énergétiques de -59 % et de -48 % pour les émissions de GES à l'horizon 2050, le secteur résidentiel apportant la plus forte contribution. Il est regretté que ces scénarios n'aient pas été exploités et mis en regard des choix stratégiques présentés dans le document stratégique. (voir partie stratégie).	La rédaction des documents initiaux date en effet d'avant la publication du SRADDET. Les parties "Stratégie" et "plans d'action" de même que les tableaux de complétude ont été revus et se trouvent maintenant conformes au SRADDET
L'état des lieux propre aux énergies renouvelables s'appuie sur des données de production Soes pour les années 2015 et 2016. Ce domaine évoluant rapidement et les projets en développement n'étant pas mentionnés, ce chapitre peine à refléter la vision de la dynamique de production du territoire. La production éolienne s'établit en 2020 à 40 GWh (contre 28 GWh exposés) et un parc de 10 MW a été autorisé en 2016, actuellement non raccordé. La production de biomasse thermique du territoire semble surestimée avec 203 GWh comptabilisés en 2012 (213 GWh au document stratégique page 32) pour 138 GWh relevant des données OREGES 2016 (hors 6 communes de l'Eure).	Un nouvel état des lieux des énergies renouvelables appuyé sur les données ODACE Lig'air de 2016 publié en 2018 sert de référence. La production de biomasse également actualisée et mise en conformité avec les données OREGES Lig'air 2016

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES III

Observations Préfecture	Réponses données
S'agissant des potentiels mobilisables pour la production renouvelable, l'absence du document méthodologique explicatif fait défaut pour appréhender pleinement les résultats présentés. En tout état de cause, l'évaluation du potentiel éolien ne peut reposer uniquement sur l'ancien schéma régional éolien, dont les zonages et potentiels de puissance visaient à accompagner la production complémentaire attendue par le SRCAE à horizon 2020. Cette production doit être quasiment doublée à l'échelle régionale d'ici à 2050 pour atteindre les objectifs SRADDET. S'agissant du potentiel méthanisable, je relève que celui-ci n'intègre pas les éventuelles cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), qui font aujourd'hui fréquemment partie des plans d'approvisionnement des installations. En matière de biomasse, le gisement des déchets bois n'est pas évoqué.	Pour chaque filière de production d'énergies renouvelables, il est donné la méthodologie dans la partie diagniostic : Mérhanisation p 46, Géothermie p 21, biométhanisation p 29, photovoltaïque p 33 et éolien p 42 et suivantes. Les potentiels ainsi calculés ne tiennent compte que de paramètres physiques (occupation des sols, surfaces, exposition) et non de la règlementation, ni des contingences de voisinage des habitations. Ainsi les quantités d'énergie renovelables potentielles sont-elles largement supérieures aux objectifs de la partie stratégie.
L'analyse des vulnérabilités du territoire au changement climatique est présentée de manière synthétique. Les risques inondation, sécheresse, épisodes de canicule, incendie, retrait et gonflement argile, les îlots de chaleur, artificialisation des sols sont présentés. Cependant, si le sujet eau est traité, les impacts du changement climatique sur la ressource en eau sont très peu documentés et certains enjeux liés à l'eau ne sont pas identifiés. La restauration, la reconquête du bon état des masses d'eau, la gestion quantitative de la ressource ne sont pas identifiés d'autant que le territoire est classé en zone vulnérable aux nitrates. Ceux-ci auraient dû être pris en compte dans le volet adaptation du PCAET notamment pour alimenter le programme d'action pour la gestion de l'eau (alimentation, traitement des eaux usées des stations d'épuration présentant des non-conformités, gestion des eaux pluviales). Pour le transport il serait intéressant de mettre en avant les impacts sur les infrastructures, notamment la dégradation des routes.	Les enjeux de l'eau et les actions dédiées, ont été recomplétés à la lumière du contrat Objectif climat signé avec l'Agence de l'Eau Seine Nornandie en 2021. Il sont cités dans les parties "stratégie" et "plan d'actions". La fiche action A2 revoie au contrat eau et climat (2021-2026) en cours.
En termes de déchets ménagers, l'organisation territoriale et l'animation autour du tri sont présentés dans le document stratégique, mais les éléments du diagnostic auraient quant à eux mérités d'être précisés pour mieux identifier les leviers d'action complémentaires d'un point de vue opérationnels et territorialisés, en particulier en termes de valorisation des biodéchets et production d'énergie. La valorisation des biodéchets est un enjeu pour le territoire en 2025 (méthanisation territoriale et/ou compostage).	Les enjeux de valorisation des déchets et d'actions en cours, ont été recomplétés à la lumière des études en cours (SITREVA traitement et valorsiation des déchets 2021, Agglo du Agglo du Pays de Dreux compostage 2021). Ils sont cités dans les parties "stratégie" et "plan d'actions". La fiche action B8 sur la qualité de l'air et la motorisation des véhicules, ainsi que les fiches actions C1 et C2 sur les énergies renouvelables décrivent les engagements prévus.

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES IV

Observations Préfecture	Réponses données
Enfin, les données sur la qualité de l'air sont développées et analysées, sur la base des inventaires produits par Lig'Air, au regard de leurs effets sur la santé et l'environnement. L'absence de localisation des zones d'exposition à un risque de dépassement (une centaine de personnes en 2014 selon la conclusion page 99) ne permet pas la détermination d'éventuelles mesures opérationnelles de résorption. Même si le territoire ne présente pas de dépassement des seuils réglementaires des concentrations, il devra poursuivre son effort pour diminuer ses émissions et tendre vers les objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), dont il est regretté l'absence de référence dans le contexte réglementaire, les objectifs du SRADDET n'étant eux-mêmes pas cités en référence. Une comparaison du potentiel de réduction des polluants à effet sanitaire avec la trajectoire portée par ces documents cadre s'avérerait pertinente.	Les zones de dépassement potentielles en NOx sont idéntifiée en p 46 du document rapport diagnosctic des émissions . Elles se situent le long des deux grands axes routiers RN12 et RN154. Le tableau de complétude stratégie précise les objectifs d'émissions en diminution. Il n'est cependant pas référé au SRADDET. En effet, d'une part les concentrations des différets polluants mesurées se situent en diminution depuis 2013 et au dessous des seuils réglementaires, d'autre part nous ne diposons pas du calcul des estimations de concentrations de polluants pour les années futures. Ces calculs nécessitent en effet des moyens trop importants dans le présent cadre.

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES V

Observations Préfecture	Réponses données
STRATEGIE	
La stratégie présente en préambule les documents cadre et objectifs nationaux et régionaux (Loi énergie-climat portant le facteur 6, SRADDET...). L'évocation de ces documents n'est cependant pas homogène dans les diverses parties du PCAET et des marqueurs importants tels que le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ou encore la stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie, toutes deux révisées en avril 2020, sont absents. Le positionnement des ambitions du territoire au regard des trajectoires portées au niveau supra apparaît peu présenté et justifié. De manière générale, le rapport décrit peu les étapes de construction de la stratégie qui ont permis de construire la trajectoire à l'horizon 2050. Ces éléments mériteraient de trouver leur valorisation par une courte synthèse, pour justifier notamment le décalage avec les scénarios de réduction présentés dans le volet diagnostic. En effet, bien que le scénario PCAET adopte une approche « sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables », il s'avère en dessous des objectifs recherchés et particulièrement peu ambitieux en ce qui concerne la réduction des consommations énergétiques, projetée à - 6 % pour 2030 et - 17 % pour 2050, là où la loi de transition énergétique pour la croissance verte attend une division par deux en 2050. Je note que ces objectifs sont vraisemblablement incohérents puisque supérieurs à la consommation estimée du territoire en 2018. La diminution des GES résulte dès lors davantage d'une mécanique de substitution des énergies fossiles consommées que d'une réduction du besoin énergétique. Les objectifs de - 40 % des émissions pour 2030 et - 62 % pour 2050 sont là-encore éloignés des objectifs portés par les documents cadre (- 85% en 2050). Vous justifiez ce choix par la difficulté de réduire les consommations de certains secteurs au regard des domaines de compétences de la collectivité (transport, tertiaire et industrie en particulier).	Les marqueurs importants de la SNBC et de La PPE sont cités en préambule de la partie stratégie. Les tableaux de complétude "stratégie" portés en annexe de la partie "stratégie" font également référence aux objectifs chiffrés de ces documents. Un chapitre méthodologie a été ajouté dans la partie stratégie pour décrire le processus de construction de la stratégie, et expliciter le décalage avec les scenarios de réduction de la partie diagnostic. La prise en compte des données 2018 comme référence permet grâce un effort réaliste, d'atteindre les objectifs régionaux notamment entremes d'émissions de gaz à effet de serre (SRADDET et nationaux SNBC) à horizon 2050.

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES VI

Observations Préfecture	Réponses données
En matière de qualité de l'air, votre territoire est concerné par les dispositions spécifiques introduites par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Votre Plan d'Action pour la Qualité de l'Air (PAQA) n'est à ce stade constitué que des actions identifiées comme ayant un impact positif sur la qualité de l'air. Or, ce plan d'action doit contribuer à la réduction des émissions de polluants atmoshériques dont des objectifs biennaux de réduction doivent être fixés en lien avec le PREPA, afin d'être évalués périodiquement. Les valeurs de réduction attendues par polluant devront donc être précisées. En outre, votre territoire étant considéré, par le dispositif de surveillance régionale, au titre des zones à risque (ZAR) de dépassement des valeurs limites pour le polluant NO2 lié au transport, l'étude sur l'opportunité ou non de mettre en place une zone à faibles émissions mobilité s'avère d'autant plus nécessaire à argumenter pleinement votre décision de non réalisation et devra être prévue.	Les valeurs par polluants sont présentées dans le tableau de complétude stratégie. Les principaux indicateurs et les princiaples évoluations attendues sont reprise dans la partie stratégie. L'étude d'opportunité d'une zone à faible émission y a également été ajouté en annexe. Il justifie de la non mise en place dune zone à faible émission.
Enfin, des indications d'ambitions sur la préservation ou le renforcement du stockage carbone et l'adaptation au changement climatique complèteraient utilement les orientations générales formulées pour le territoire. Dans le cadre du travail programmé de définition d'une stratégie d'adaptation aux dérèglements climatiques, je vous encourage à affiner la question de la séquestration de CO2 dans les sols et la biomasse en vous appuyant sur l'outil ALDO de l'ADEME, qui permettra de mettre l'accent sur le service rendu par les forêts, les couverts végétaux et les sols, comme « puits carbone » et aide au rafraîchissement dans un contexte de réchauffement climatique.	L'outil ALDO de l'ADEME a été employé afin de quantifier le stockage du carbonne selon les usageset l'occupation du sol. Les résulatst figurent dans la partie complétude du diagnosctic.

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES VII

PLAN D'ACTIONS

Observations Préfecture	Réponses données
Votre programme d'actions se décline au sein de 20 fiches-action organisées selon 3 axes stratégiques définis « sobriété énergétique, efficacité énergétique, énergie renouvelable ». Chaque fiche est reliée au SRADDET, aux documents de planification du territoire et indique le contexte, les objectifs et la cible. Certaines fiches semblent encore en construction et quelques erreurs ou actualisations sont à prévoir au regard d'évolutions réglementaires récentes. A défaut de partie introductive les rattachant à un document intitulé plan d'action, elles mériteraient d'être intégrées à la suite du document stratégique. Le bilan du PCET pouvant porter à confusion, il pourrait pour sa part intégrer le volet diagnostic.	Les fiches-actions ont été actualisées au vue des corrections apportée à la partie stratégie, en lien avec les évolutions réglementaires récentes. Certains fiches action ont été complétée compte tenu des avancées récentes dans les domaines de l'eau, de la valorisation des déchets. La partie plan d'actions a été effectivement intégrée à la partie Stratégie. Celle-ci a été renommée stratégie et plan d'actions. Le bilan du Plan Climat Energie Territorial précédent, (PCET) a été replacé hors document en annexe de la stratégie et cité en préambule.
Concernant la mobilité, la palette d'actions peut apparaître assez restreinte, mais plusieurs sous-actions embrassent des thématiques variées (communication, accompagnement des entreprises, création d'infrastructures, etc.). Des idées d'actions autour du covoiturage, de l'autopartage, stationnement dans les parcs d'activités, à plus grande échelle, ne semblent pas avoir été envisagées. Ces actions constituent une solution alternative à l'autosolisme notamment au regard des déplacements domicile-travail. L'élaboration d'un schéma de développement des aires de covoiturage ou l'accompagnement à intégrer des négociations annuelles en entreprise sur la mobilité globale seraient une réponse. Enfin un rapprochement avec les actions de production d'EnR&R aurait été bénéfique pour le développement des motorisations alternatives, voir le développement de l'hydrogène (fiche C2 méthanisation, C1-C4-C5 pour l'énergie électrique et le développement des bornes de recharge). Il serait également pertinent d'étudier l'intégration d'actions du plan de mobilité simplifié dans le programme d'actions du PCAET.	Les actions sur la mobilité se trouvent reprises dans 4 fiches-actions : les mobilités douces, l'écologie industrielle territoriale, la pratique du vélo, la motorisation des véhicules. En outre, la collectivité dispose d'un schéma de déplacement des modes doux auquel il est fait référence. Les aires de covoiturage ont déjà été déployées grâce à l'action du Conseil Départemental d'Eure et Loir et aux compléments apportés sur stationnements d'intérêt communautaire, au voisinage des gares ferroviaires. Les fiches du volet énergies renouvelables ont été complétées, afin de prendre en compte le lancement de l'étude écosystème hydrogène en 2021. Cette étude permetra à la collectivité de se prononcer sur un nouveau mix énergétique fondé sur les énergies renouvelables pour la mobilité locale.

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES VIII

PLAN D'ACTIONS

Observations Préfecture	Réponses données
Concernant le résidentiel et le tertiaire, la rénovation énergétique et l'éducation à la sobriété dans les usages seront accompagnées par le dispositif de plateforme territoriale de rénovation énergétique et la présence d'un conseiller en énergie partagée. Ces dispositifs nécessiteront une montée en puissance très rapide et une pérennisation des moyens pour assurer l'efficacité des mesures proposées. Au-delà, une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) est recherchée dans les PLU sur le territoire pour optimiser les consommations et la gestion des eaux. Une fiche action de de coordination avec les différents PLU pourrait petre envisagée, pour renforcer la cohérence territoriale et la déclinaison de l'ensemble des objsctifs du PCAET, en l'absence d'un PLUi intégrateur	La laison avec les PLU se trouve sur la fiche B3 relative à la construction neuve
Concernant le développement des EnR&R, le plan d'action vise à développer l'ensemble des filières de production présentant un potentiel sous l'impulsion de la SEM Gedia, outil d'investissement pour installer les unités de production d'énergies renouvelables. Les actions apparaissent assez concrètes ; la sensibilisation des habitants pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables est recherchée et revêt en effet une grande importance.	
Concernant l'utilisation du bois énergie, j'attire votre attention sur le fait que le développement ou le remplacement des appareils biomasse devra s'opérer en lien avec le déploiement de modes de chauffage moins polluants, en atténuation des impacts induits en matière de qualité de l'air. Dans l'encouragement à l'utilisation du bois énergie, il est regretté l'absence d'action pour développer une filière labellisée de fourniture de bois.	La labelisation de la filière bois énergie a é été ajoutée sur les fiches C4 "Etudier la possibilité de financer le développement durable des énergies renouvelables et de réseaux "

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES IX

PLAN D'ACTIONS

Observations Préfecture	Réponses données
L'articulation du plan autour des 3 axes stratégiques cités plus haut fait peu de place à la prise en compte des thématiques de lutte contre le changement climatique (volet séquestration carbone) et adaptation à ses impacts.	L'atténuation du changement climatique est mentonnée dans une case spécfique de la maquette des fiches. En 'loccurence toutes les actions proposées particpent de 'latténuation du changement climatique. Ladite case sert également à mentionner la contribution à l'adapation au changement climatique. Sont concernées 9 fiches sur 20 : A0, A2, A6, B1, B2, B3, B4, C1, C3.
Sur le premier point, il pourrait être opportun d'exploiter les leviers d'action identifiés page 102 du diagnostic et d'intégrer un rôle de promotion/impulsion autour d'un dispositif comme le Label Bas Carbone, qui favorise la valorisation de démarches de stockage carbone sur certains programmes agricoles ou forestiers.	La page 102 du diagnostic est citée ci-après : ▪ Maintenir ou augmenter la surface forestière ; ▪ Développer le linéaire de végétation : haies, agroforesteries ; ▪ Adapter les pratiques agricoles : moins de défrichage, couplage des productions en polyculture, ...) ; ▪ Etre vigilant sur les prélèvements. Pour développer la capacité de stockage, plusieurs pistes d'actions existent : - Introduire des dispositions dans les différents documents d'urbanisme (PLUi, SCoT, PLU) ; - Limiter l'artificialisation des terres (étalement urbain, infrastructures et équipements...) ; - Favoriser l'utilisation des produits bois dans les futurs aménagements car ceux-ci prolongent le stockage du carbone et permettent d'éviter des émissions de GES. Le Scot et l'approche environnementale de l'urbanisme dans les PLU favorisent le maintien des surfaces forestières ainsi que les trames vertes. Les pratiques culturales d'adaptation au changement climatique dont l'agroforesterie sont mentionnées dans la partie stratégie. Les actions correspondantes figurent dans le contrat "eau et climat" signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2021-2024

RECAPITULATIF OBSERVATIONS PREFECTURE & REPONSES DONNEES X

PLAN D'ACTIONS	
Observations Préfecture	**Réponses données**
Sur le second point, aucune action ne vise explicitement l'eau ou son économie générale et, pour celles qui pourraient interagir sur la qualité de la ressource, leur efficacité n'est pas garantie. Seules les actions A2 « approvisionner la restauration collective en produits locaux et bio » ainsi que l'action B3 « améliorer la performance énergétique dans la construction neuve par la réglementation urbanistique », au travers des démarches environnementales de l'urbanisme, auront en partie contribué à cet objectif. Considérant les caractéristiques du territoire, un accompagnement plus affirmé de la transition et de la conversion agro-écologique de l'agriculture, à l'installation en production biologique, à la restauration et/ou l'implantation des haies ainsi qu'au développement des systèmes agroforestiers aurait mérité d'être étudié. Par ailleurs la restauration/implantation des haies permet de renforcer la trame verte et participe à l'économie générale de l'eau.	Les actions relatives à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau, ainsi qu'à l'agriculuture raisonnée et biologique, figurent également dans le contrat "eau et climat" signé avec l'agece de l'Eau Seine Normandie 2021-2024. Il y est fait référence à ce contrat dans la partie stratégie et sur al fiche action A2 relative aux circuits courts.
EVALUATION	
Les éléments relatifs au suivi-évaluation du plan sont absents du plan et doivent faire l'objet d'une partie dédiée, donnant à voir à la fois la gouvernance adoptée pour le pilotage du plan, les moyens déployés et modalités concrètes permettant le suivi des réalisations, grands objectifs et résultats. Une synthèse des indicateurs de suivi-évaluation assortis de valeurs cible et référence devra être produite.	Un chapitre suivi-évaluation a été ajouté à la partie stratégie. Il comporte un tableau de synthèse des indicateurs de suivi-évaluation et des valeurrs-cibles.